



MAIRIE DE TRÉVRON

DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE du 11/09/2026**

Commune de Trévron

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le onze septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire Mr FRERE François

Date de convocation : le 07/09/2026 avec PJ

Absent(s) excusé(s): **SILARD C, SERINET G, MICHONNET JL, LEDANOIS P**

Absent: VOIR LISTE TABLEAU DE PRESENCE

Secrétaire de séance (élu) : Bruno SERINET

Heure : 18h05

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9

Procuration 4

Délibération 2026-40

[réservation SDF octobre rose](#)

OBJET : Octobre Rose – Mise à disposition gratuite de locaux communaux pour l'événement du 24 et 25 octobre 2026

La conseillère Mme Racine expose ce qui suit :

Chaque année, la campagne nationale « Octobre Rose » se mobilise afin de sensibiliser le grand public au dépistage précoce du cancer du sein et de récolter des fonds pour la recherche.

Dans le cadre de cette action de solidarité et de santé publique, l'association Les Amis de ST LAURENT organise un événement le 24-25 octobre 2026 9h30 au sein de notre commune. Cet événement consistera des massages et différentes associations

Pour la réussite de cette manifestation à but non lucratif, il est sollicité l'occupation de la salle des fêtes ainsi que le matériel nécessaire.

Considérant que cette manifestation revêt un intérêt public local majeur en matière de prévention médicale et de soutien social, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder, à titre exceptionnel, la gratuité totale de l'utilisation de cette salle dérogeant ainsi aux tarifs communaux habituellement en vigueur.



VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment la loi n°2024-334 facilitant l'occupation gratuite du domaine public pour les associations ;

VU la délibération tarifaire en vigueur concernant la location des salles municipales ;

VU la demande formulée par Mme RACINE ;

Considérant l'intérêt général et le caractère caritatif de l'action proposée.

POUR	15	ABSTENTION		CONTRE		NE PREND PAS PART	
------	----	------------	--	--------	--	-------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la mise à disposition gratuite de la salle pour l'organisation de la manifestation « Octobre Rose » le 24 et 25/10/2026
- **ARTICLE 2 : DÉCIDE** que cette mise à disposition inclut la gratuité du matériel communal mis à disposition pour l'occasion.
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux à intervenir avec les organisateurs, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

BRUNO SERINET

le 18 09 2026
François FRERE

